

Paris, le 17 juin 2013

## PLAN DE FEMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES AU SEIN DE LA FFR XIII

### **Préambule :**

Nous avons tendance à penser qu'accroître la participation des femmes au sein des structures dirigeantes, passe par un développement de la pratique féminine, et ce dans tous les secteurs, développement et haut niveau, et avec tous les publics, jeunes, moins jeunes, sportives affirmées, débutantes ...

Cela passe aussi par une valorisation de la pratique féminine par la FFR XIII dans tous ses vecteurs de communication (newsletter, site web, articles de presse, communiqués internes ...)

Le rugby à XIII a eu beaucoup de mal à se dégager de son image de « sport d'hommes », surtout dans les régions traditionnelles, là où il a toujours été pratiqué. Ce retard se comble progressivement. L'Etat des lieux ci-dessous en est la preuve.

Il faut pérenniser et développer ces actions en cours, c'est l'objectif N°1.

Il faut ensuite faire preuve d'originalité et d'initiatives, c'est l'objectif N°2.

La FFR XIII va s'engager dans ces processus, avec des moyens humains et financiers adaptés

### **1- Un état des lieux de la pratique féminine**

#### a. Des chiffres (saison 2012-2013)

- i. 518 licences compétitions, soit 7% de l'ensemble des pratiquants
- ii. 91 licences loisirs, soit 16% de l'ensemble des pratiquants
- iii. 615 licences dirigeants soit 21% de l'ensemble
- iv. 9 présidentes, soit 7%
- v. 8 entraîneurs, soit 6%

**un total de 11% des licences « payantes »**

- vi. 40% de jeunes filles, sur un total de 12 000 ATP (Autres Titres de Participation)
- vii. Sur les licences compétitions :
  - 19,58% d'augmentation saison 10-11
  - 9,57% pour la saison 11-12
  - 9,73% pour la saison 12-13

**b. Des éléments généraux**

- i. Depuis 3 ans, les jeunes filles peuvent intégrer une des structures du PES, le pôle espoirs de Carcassonne (entre 2 et 3 chaque année). Deux jeunes filles de l'équipe de France, ont, ces dernières années, participé à un entraînement hebdomadaire du pôle France de Toulouse, sur la période qu'elles avaient choisies. Ces mêmes jeunes filles, étudiantes, ont été prioritaires sur le recrutement de jeunes volontaires en service civique.
- ii. La pratique féminine est considérée comme un axe de développement important pour la FFR XIII ... qui souhaite effectivement, et pour le moment, porter d'avantage l'accent sur le développement de la pratique que sur le haut niveau. Un projet d'équipes de rugby à 7 vient d'être lancé cette saison 13- 14.
- iii. Reconnaissance de haut niveau pour la pratique féminine, depuis mars 2013. Anormalement accordée exclusivement aux garçons jusqu'alors. 1<sup>ère</sup> fille listée (Elisa Ciria) sur l'additif d'avril 2013 (catégorie Jeune). Il y aura 4 filles listées en 2013-2014.
- iv. 2012, introduction de la pratique féminine aux « France UNSS » chez les minimes
- v. 2013, introduction de la pratique féminine cadette aux « France UNSS »
- vi. Mêmes catégories, garçons, filles en UGSEL et FFSU
- vii. 3 stagiaires filles sur les 9 de la première promotion du D.E Rugby à XIII
- viii. Et, pour la première fois à ce niveau de pratique, un entraîneur femme dans la compétition Elite 2. C'est à Montpellier. L'Elite 2 est le 2<sup>ème</sup> niveau de pratique.

**2- Un plan d'actions**

**a. Lancement de la pratique obligatoire en rugby à VII féminin :**

- Pour la saison 2013 - 2014, tout club ayant une équipe séniors hommes, doit engager une équipe féminine à VII, soit dans la catégorie « Minimes- Cadettes », soit dans la catégorie « Juniors- Séniors ». Toute équipe garçons qui remplira ces conditions aura un bonus de 2 points au 1<sup>er</sup> janvier 2014, même dans le championnat Elite 1, ce qui est un signe fort de la volonté fédérale
- Cette action entraînera nécessairement l'arrivée de cadres ou de dirigeants féminins
- Une formation ciblée et spécifique sera mise en place en collaboration avec les ligues régionales

**b. Incitation par les pairs :**

- Retours et Partages d'Expériences par les dirigeantes « en fonction ». La FFR XIII va organiser des rassemblements sur ces thèmes.

**c. Mise en place d'un plan de recrutement de dirigeants (hommes et femmes)**

- Communiquer sur les avantages existants
- Créer au sein de la FFR XIII les conditions de valorisation de l'activité de dirigeant

- Envisager d'aller au-delà des exigences formulées dans l'article 10 des Statuts de la FFR XIII. Une réflexion sera menée au sein des instances dirigeantes de la FFR XIII.

## Article 10

*Le Comité Directeur est composé de 24 membres.*

*La représentation des féminines au Comité Directeur est garantie en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles, c'est à dire au prorata du nombre de féminines licenciées par rapport à l'ensemble de tous les licenciés éligibles.*

NB : il y a 11% de licenciées éligibles, donc une représentation obligatoire de 3 élues en Comité Directeur de la FFR XIII. Il y a actuellement 4 élues en Comité Directeur dont une en Bureau Exécutif.

### d. Diffusion de l'enquête ligues et comités

Cette enquête initiée par le Ministère chargé des Sports, fait état de la participation des femmes (en nombre et en pourcentages) au sein des instances dirigeantes fédérales territoriales. Sa diffusion interne à toutes les instances du rugby à XIII français, peut aider à la sensibilisation de tous les publics sur la situation actuelle.

## 3- Une évaluation du dispositif

Partir des chiffres actuels, dont ceux-ci (féminisation des instances dirigeantes dans les ligues et comités), et se fixer comme objectif une augmentation dans chaque secteur pour les prochaines élections .

	Nombre total d'élus au comité directeur	dont nombre de femmes au comité directeur		Nombre d'élus au bureau	dont nombre de femmes au bureau	
Ensemble ligues	93	23	24,73%	36	10	27,78%
Ensemble comités	183	30	16,39%	57	8	14,04%
Fédération	23	4	17,39%	8	1	12,50%
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>57</b>	<b>19,06%</b>	<b>101</b>	<b>19</b>	<b>18,81%</b>

Patrick Pedrazzani  
DTN